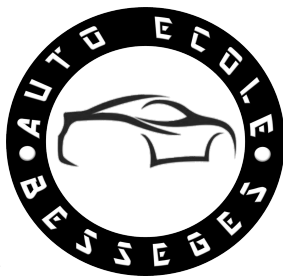


PANIS Benjamin
Auto-école de la cèze
Délégué UNIC Gard
16 rue de la république
30160 Bessèges
Tel: 06.33.30.65.89
mail : autoecoledelaceze@orange.fr



Mise à jour le 3 janvier 2023

Comment passer le permis de conduire avec un handicap ?

Vous avez un handicap et vous voulez passer le permis de conduire ? C'est possible si vous êtes reconnu apte par un médecin agréé lors d'une visite médicale. Les épreuves de l'examen du permis sont aménagées selon votre handicap : physique (mobilité réduite), auditif (sourd ou malentendant), troubles dys...

Quelles conditions pour s'inscrire à l'examen du permis ?

Vous devez remplir les 2 conditions suivantes pour pouvoir vous inscrire à l'examen du permis de conduire :

- Avoir l'âge requis pour la catégorie de permis que vous souhaitez passer
- Être reconnu apte par un [médecin agréé lors d'un contrôle médical](#)

Contactez le service chargé localement des examens du permis de conduire : direction départementale interministérielle (bureau de l'éducation routière) ou préfecture.

Ce service vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire et les auto-écoles qui donnent des cours avec ces aménagements.

Vous pouvez aussi demander les dates des sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) -

Par téléphone [04 66 62 62 00](tel:0466626200)

En ligne

Contactez-nous : ddtm@gard.gouv.fr

Site web : <http://www.gard.gouv.fr>

Adresse physique

89, rue Weber
CS 52002
30907 Nîmes Cedex 2

Horaires d'ouvertures

- lundi, mardi, mercredi, jeudi : 08:30 - 12:00, 12:45 - 16:30
- vendredi : 08:30 - 12:00, 12:45 - 15:30